



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réuni le : **Judi 17 février 2022**

Heure de début de séance : 17h45 de fin de séance : 19h48

	<i>Prénom Nom</i>	<i>Qualité</i>
<i>Président de séance</i>	Pierre WACHOWIAK	Proviseur
<i>Secrétaire de séance</i>	Léo SCHATTEMAN - SEBELON	Secrétaire

Nombre de présents : 16

Chapitre	Nature des questions traitées	N° de Pages	Observations éventuelles de l'Inspecteur d'Académie ou du Recteur
I	Affaires financières	4	
II	Bâtiments (maintenance, travaux à effectuer)	5	
III	Equipement en matériel et mobilier		
IV	Transports scolaires		
V	Conventions		
VI	Structures pédagogiques et postes (DGH, sectorisation)	6-8	
VII	Projet d'établissement		
VIII	Vie scolaire, projets culturels et scientifiques, santé et prévention		
IX	Formation continue (GRETA)		
X	Associations en milieu scolaire		
XI	Sécurité		
XII	Orientation		
XIII	Divers	9	
	TOTAL de PAGES	9	

Signature du Président de séance
 Proviseur

Signature du Secrétaire de séance
 LYCEE G. de GAULLE-ANTHONIOZ
 Léo SCHATTEMAN-SEBELON
 Représentant des élèves

Transmission à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Gard
 Le :1.5 MARS 2022.....

Transmission au Recteur
 Le :1.5 MARS 2022.....

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du Jeudi 17 février 2022
 sous la présidence de : **M. WACHOWIAK**

		Présents	Absents	Excusés
REPRESENTANT DE L'ADMINISTRATION				
- Chef d'établissement	M. WACHOWIAK Pierre	X		
- Adjointe	Mme DELAS Laure	X		
- Adjoint	M. NADAL Michael			
- Adjointe-Gestionnaire	Mme GOURDET Patricia			X
- DDFPT	M. METGE William	X		
- Conseiller Principal d'Education	M. ALBRIZIO Gioacchino	X		
PERSONNALITES				
De la collectivité de rattachement : REGION	M. BRIN Henry		X	
	Mme GUYOT Katy		X	
- De la commune siège	Mme MEUNIER Sandrine	X		
- Du groupement des communes	M. DESCLOUX Jean-luc			X
-Qualifiées				

REPRESENTANTS ELUS DU PERSONNEL				
- au titre des personnels d'enseignement, d'éducation				
	Mme LE MARTELOT Tifenn	X		
	Mme LETOUZEY-FABERON Sarah	X		
	M. VAY François	X		
	Mme VANDROMME Eric	X		
	M. DOS SANTOS Manuel	X		
	Mme LIVACHE Joëlle	X		
	M. OFMAN Frédéric	X		
- au titre des personnels A.T.O.S.S				
	M. SCHWARZ Patrick			X
	Mme NOGUES Sarah			X
	M. SERVILE Marc			X
REPRESENTANTS ELUS PARENTS				
	Mme COLOMBAUD Laurence	X		
	Mme MALEK Nathalie	X		
	M. GARILLI Bernard		X	
	Mme JANSEN Elodie	X		
	Mme DELOS Angélique		X	
REPRESENTANTS ELUS ELEVES				
	Mme TEISSIER Emma (BTS SP3S1)		X	
	M. SCHATTEMAN-SEBELON Léo (TG3)	X		
	Mme POUSSE Kelly (TG3)		X	
	Mme PEYRUT HOUADFA Lyna (2G11)		X	
	M. RIBERA Loann (2AASP2)		X	

Le Président de séance

Le secrétaire de séance

P. WACHOWIAK



Léo SCHATTEMAN-SEBELON

Schattan
LYCEE G. de GAULLE-ANTHONIOZ
Léo SCHATTEMAN-SEBELON
 Représentant des élèves

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU Jeudi 17 février 2022

Le quorum étant atteint (16 membres présents) Monsieur le proviseur ouvre la séance.

Sur l'ordre du jour suivant :

1/ DGH

2/ Questions diverses

Le quorum étant atteint (15 présents), Mr WACHOWIAK, proviseur ouvre la séance à 17 heures 54 en remerciant les différent(e)s représentant(e)s de leur présence.

Mme GOURDET, Adjointe Gestionnaire et Agent Comptable de l'établissement étant présente sur le Conseil d'Administration d'un autre établissement de l'agence comptable, elle est excusée.

Monsieur SCHATTEMAN-SEBELON, représentant des élèves se porte volontaire pour être secrétaire de séance.

Madame MEUNIER, représentante de la commune arrive après le vote d'approbation du dernier CA, portant le nombre de présents à 16.

Approbation du CR du CA du 6/12/2022:

Vote :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

L'ordre du jour étant épuisé le proviseur lève la séance à 19h48.

Signature du Président de séance

Proviseur



Signature du Secrétaire de séance

LYCEE G. de GAULLE-ANTHONIOZ
Léo SCHATTEMAN-SEBELON
Représentant des élèves



CHAPITRE
et
NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du Jeudi 17 février 2022

Chapitre : I Nature : Affaires financières

I.1 Question d'un Parents d'élèves : Les forfaits repas à 3 et 4 jours de la demi-pension votés lors du précédent Conseil d'Administration sont-ils entrés en vigueur ? Et si oui, quand ?

Réponse (Proviseur) : Pour des raisons techniques, les forfaits de demi-pension n'ont pas pu se mettre en place sur ce deuxième trimestre, le service d'intendance rencontrant des difficultés en terme de ressources humaines. Les forfaits seront proposés à la rentrée scolaire 2022-2023.

Signature du *Proviseur* de séance



Proviseur
LYCÉE G. de GAULLE-ANTHONIOZ
ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Signature du *Secrétaire* de séance



LYCÉE G. de GAULLE-ANTHONIOZ
Léo SCHATTEMAN-SEBELON
Représentant des élèves

CHAPITRE et NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du Jeudi 17 février 2022

Chapitre : II Nature : Bâtiments (maintenance, travaux à effectuer)

II.1 Demande de Mme LIVACHE, représentante des Professeurs : Il a été remarqué à plusieurs reprises que l'éclairage du restaurant scolaire était parfois très faible, voire inexistant par moments, des solutions existent-elles ?

Réponse (Proviseur) : La réfection totale des locaux de restauration de l'établissement ayant été décalée d'un an, les installations continuent de subir les aléas du temps. Les évènements climatiques du 14 septembre 2021 n'ont pas arrangé les choses en abîmant les faux plafonds et par la même occasion les circuits électriques d'éclairage. Une partie du circuit d'éclairage a dû être neutralisée par sécurité. L'équipe de maintenance du lycée sera donc consultée afin de savoir si des solutions sont envisageables en attendant la réfection des locaux qui devrait débuter en juin 2022.

II.2 Remarque de Mr SCHATTEMAN-SEBELON, représentant des élèves : En tant que président de la Maison Des Lycéens, je vous informe que les travaux de réfection totale de nos locaux au rez-de-chaussée de l'internat ayant débuté en juillet 2021 touchent à leur fin. Après l'intervention des dernières entreprises et la vérification de réception des travaux (VRAT) par les autorités compétentes, nous espérons ouvrir ces locaux tout neufs avant les vacances d'avril. Les membres du CA seront donc invités à l'inauguration.

Signature du Président de séance


Proviseur

ACADÉMIE DE MONTPELLIER - Z

Signature du Secrétaire de séance


LYCEE G. de GAULLE-ANTHONIOZ
Léo SCHATTEMAN-SEBELON
Représentant des élèves

CHAPITRE et NATURE DE LA QUESTION TRAITEE

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du Jeudi 17 février 2022

Chapitre : VI Nature : Structures pédagogiques et postes (DGH, sectorisation)

VI.1 Dotation Globale Horaire (DGH) 2022 :

Monsieur le proviseur débute ce point de l'ordre du jour en réexpliquant brièvement les principes de la répartition de la Dotation Globale Horaire (DGH) aux représentants n'étant pas présents à la Commission Permanente du Lundi 14/02.

Monsieur le proviseur rappelle ensuite que le travail de ventilation s'appuie sur les différents besoins des élèves et sur les apports dits "supports" disponibles dans l'établissement. Les différentes subtilités et les aspects techniques de cet exercice de ventilation sont abordés.

Il est rappelé à l'assemblée que les équipes disciplinaires et leurs coordonnateurs ont été consultés en amont de cet exercice de répartition, afin d'organiser au mieux les emplois du temps et la ventilation en elle-même. Cette dernière ventilation fait suite à une concertation avec les coordonnateurs de disciplines puis une mise en commun des besoins lors d'un conseil pédagogique et enfin d'une présentation détaillée en Commission Permanente.

1). Ventilation de la DGH sur la Section d'Enseignement Professionnel (SEP) :

Tous les changements et tous les détails techniques de cette ventilation seront consultables sur les tableaux joints à ce compte-rendu (ANNEXE 1).

Il est à noter que l'enveloppe de moyens accordée par le Rectorat à l'établissement sur la Section d'Enseignement Professionnel (SEP) est inférieure de 6 heures par rapport à celle reçue pour la rentrée 2021 en raison notamment de la disparition de la section Euro Espagnol.

Les membres du Conseil d'Administration peuvent librement s'exprimer, et formuler des questions sur cette ventilation de la DGH sur la Section d'Enseignement Professionnel.

Signature du Président de séance
Proviseur



Signature du Secrétaire de séance
LYCEE G. de GAULLE-ANTHONIOZ

Léo SCHATTEMAN-SEBELON
Représentant des élèves

CHAPITRE
et
NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du Jeudi 17 février 2022

Chapitre : VI Nature : Structures pédagogiques et postes (DGH, sectorisation)

2). Ventilation de la DGH sur le Lycée Général et Technologique (LGT) :

Monsieur le proviseur explique à l'assemblée le principe de pondération des heures et détaille le tableau de ventilation de la DGH du LGT dans son ensemble. Tous les changements et tous les détails techniques de cette ventilation seront consultables sur les tableaux joints à ce compte-rendu (ANNEXE 2).

La question du poste "support" d'Italien est évoquée : à ce jour le Rectorat préfère ne pas laisser un poste complet de titulaire ouvert, seulement pour un besoin de 6 heures sur l'établissement.

Monsieur le Proviseur rappelle que ces tableaux de ventilation sont strictement prévisionnels étant donné que nous sommes à ce jour dans l'impossibilité de connaître les affectations émanant des collèges de secteur, les affectations en Baccalauréats Technologiques ainsi que les affectations dans les différents Enseignements de Spécialité (EDS).

Il est à noter que l'enveloppe de moyens accordée par le Rectorat à l'établissement sur le Lycée Général et Technologique est supérieure de 17 heures à celle reçue pour la rentrée 2021.

Les représentants des professeurs et des parents d'élèves abordent la question des différents dédoublements d'heures pour la rentrée de septembre 2022.

Les représentants des professeurs demandent une interruption de séance.

La séance est interrompue à 19 heures 07 et reprend à 19 heures 13. Les représentants des professeurs interrogent Monsieur le Proviseur et demandent à se prononcer sur les documents portant sur la ventilation de la DGH ayant été remontés au Rectorat.

Avant de procéder au vote de la Ventilation de la Dotation Globale Horaire 2022, les représentants des personnels enseignants présentent une motion (ANNEXE 3) qui est soumise à l'approbation du vote :

Vote :

POUR : 11
CONTRE : 1
ABSTENTIONS : 2

Signature du Président de séance



Proviseur

Signature du Secrétaire de séance



LYCEE G. de GAULLE-ANTHONIOZ
Léo SCHATTEMAN-SEBELON
Représentant des élèves

CHAPITRE
et
NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du Jeudi 17 février 2022

Chapitre : VI **Nature :** Structures pédagogiques et postes (DGH, sectorisation)

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration, Monsieur WACHOWIAK, Proviseur, et Madame DELAS, Provisseur-Adjointe ne prennent pas part à ce vote. Cette motion est donc approuvée et sera transmise avec le compte-rendu de cette séance.

La ventilation de la Dotation Globale Horaire pour la rentrée de septembre 2022 est ensuite soumise au vote de l'assemblée :

Vote :

POUR : 16
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Cette ventilation prévisionnelle de la DGH pour la rentrée de septembre 2022 est donc approuvée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

Signature du *Président de séance*

[Signature]

Proviseur

LYCÉE G. de GAULLE - ANTHONIOZ
ACADÉMIE DE MONTPELLIER - ZOUINCO

Signature du *Secrétaire de séance*

[Signature]

LYCÉE G. de GAULLE-ANTHONIOZ
Léo SCHATTEMAN-SEBELON
Représentant des élèves

CHAPITRE
et
NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du Jeudi 17 février 2022

Chapitre : XIII Nature : Divers

XIII.1 Acceptation de don par la Maison Des Lycéens :

Monsieur le Proviseur propose au vote l'acceptation d'un don de la Maison des Lycéens : dans le cadre de l'organisation d'un voyage à Paris organisé en Avril prochain par Mesdames FAVENTINES et ROMAN, la Maison des Lycéens organise une vente de plantes et propose de reverser les bénéfices de cette vente au lycée. La somme récoltée est destinée à réduire le montant de la participation des familles.

Ce don est soumis au vote :

Vote :

POUR : 16
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

XIII.2 Concession d'occupation de logement :

Monsieur le Proviseur soumet au vote de l'assemblée la concession d'occupation par Nécessité Absolue de Service (NAS) de l'appartement de fonction réservé à l'agent d'accueil pour Madame BIJOK, nouvelle agent d'accueil de l'établissement qui prendra ses fonctions au 1er mars 2022. Cette concession est soumise au vote :

Vote :

POUR : 16
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Signature du Président de séance

Proviseur



Signature du Secrétaire de séance

 LYCEE G. de GAULLE-ANTHONIOZ
Léo SCHATTEMAN SEBELON
Représentant des élèves

ANNEXE 1

Code	Discipline	Besoins			AS	AUTRE	AP	Total besoin	CSD/suppres selon	BMP/CSR	Apport Initial	HSA Initiales	Apport propose	HSA proposees	Supports
		2nde	1ere	Term											
L1900	EPS	6	7	6	3	0	22,00		22	0	22,00	22	0,00	0	
P0210	Lettres Histoire	21,5	19,5	10		11	62,00			54	8,00	54	8,00	3	
P0222	Lettres Anglais	6,5	6,5	4		1	18,00			18	0,00	18	0,00	1	
P0226	Lettre Espagnol	4	4	9		1	18,00			18	0,00	18	0,00	1	
P1315	Maths Sciences	17,5	18,5	14		4	54,00		12	36	18,00	48	6,00	2	
P6500	Arts appliquees	3,5	3,5	2		0	9,00		9	0	9,00	9	0,00	0	
P7200	Biotechnologie sante env	29,5	29	17,5		7	83,00			72	11,00	72	11,00	4	
P7300	Sciences et tech med soc	47,5	49	29,5		18	144,00			128	18,00	128	18,00	7	
P8039	Eco gestion	0	2	4		0	6,00		5	0	6,00	5	1,00	0	
		138	139	96	371	42	416,00			324	92,00	372	44,00	18	
		138	139	96	371										

HP	372	416,00
HSA	46	416
TOTAL DGH	418	
	2,00	2

HSE potentielles 72

Motion DGH présentée au CA du 17 février 2022
Lycée de Milhaud

Après la suppression de 7 postes à la rentrée 2021, les moyens alloués à notre établissement pour la rentrée 2022 demeurent quasiment constants.
Pour autant, nous dénonçons l'insuffisance globale des heures octroyées à notre lycée. En effet, comment travailler de manière satisfaisante avec des classes de 36 élèves ? C'est seulement dans des classes avec un maximum de 25 élèves que les conditions sont réunies pour permettre aux élèves de travailler de façon sereine et efficace.

La crise sanitaire a accentué les inégalités face à la scolarité, tout le monde le reconnaît. Cette situation aurait dû être l'occasion d'amorcer un virage dans la logique ministérielle. Des postes auraient dû être massivement créés afin de satisfaire de réelles ambitions pédagogiques permettant non seulement de réduire les difficultés scolaires induites par la pandémie mais aussi de remplir la mission émancipatrice de L'École publique et laïque.

Il n'en a rien été, la réforme du lycée s'est poursuivie avec tous ses effets dévastateurs : disparition du groupe classe, accentuation des inégalités sociales et de genre, fragilisation des élèves. Les dégâts sont considérables.

La logique actuellement mise en œuvre continue à mettre les élèves, les enseignants, les établissements dans un système concurrentiel, à l'opposé des valeurs du service public auxquelles, nous, personnels du service public d'Éducation Nationale, sommes attachés.

Les représentants enseignants et vie scolaire du lycée de Milhaud.
Les représentants des élèves et des parents s'associent à cette motion.